

MAIRIE
87600 VAYRES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 15 septembre 2025
Procès-verbal

Date de convocation : 8 septembre 2025

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 21h46

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 10

Publication de la liste : 20 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÉNICHON Fabrice, Maire.

Présents : PÉNICHON Fabrice, NORMAND Vincent, PÉNICHOU Jacques, RÉJASSE Jean-Pierre, BASGROT Cindy, JANOT Laurence, CHABAUDIE Claude, MAURY Céline, COURTEY Karine, VOISIN Damien

Excusés : ICHÉ Mélanie a donné procuration à Jean-Pierre RÉJASSE, LEGENDRE Éric a donné procuration à Laurence JANOT, VALLAT Régis a donné procuration à Fabrice PÉNICHON

Secrétaire de séance : COURTEY Karine

Quorum : 13/7

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Karine Courtey est désignée secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2025
2. Modification des commissions communales suite à la démission d'une conseillère municipale
3. Informations
4. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2025

Le procès-verbal du 20 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Modification des commissions communales suite à la démission d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire fait lecture des lettres de démission de Carine Béligaud et de Marie Chalopin.

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose à l'assemblée de nommer les membres des diverses commissions communales pour faire suite aux démissions de deux conseillères municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, 12 pour et 1 abstention, les délégués communaux aux commissions suivantes :

- Finances, ressources humaines, Responsable : Fabrice PÉNICHON, membres : Claude CHABAUDIE, Mélanie ICHÉ, Cindy BASGROT, Jean-Pierre RÉJASSE, Jacques PÉNICHOU
- Affaires sociales, associations et communication : Responsable : Céline MAURY, membres : Cindy BASGROT, Claude CHABAUDIE, Laurence JANOT, Karine COURTEY
- Ecole, culture : Responsable : Cindy BASGROT, membres : Laurence JANOT, Céline MAURY, Éric LEGENDRE

Monsieur le Maire déplore cette situation, ce sont des décisions individuelles prises par ces personnes.

Pour les commissions intercommunales les suppléants assureront les fonctions des titulaires.

3. Informations

- Fond de péréquation intercommunal (FPIC) : le conseil communautaire va voter la répartition du FPIC, la commune devrait percevoir 15 637,00 € supplémentaires. Le Conseil municipal devra en délibérer lors de la prochaine réunion.
- Monsieur le Maire rappelle les règles de communication à respecter sur la période pré-électorale qui a débuté le 1^{er} septembre.
- Edition du bulletin municipal : la parution devrait avoir lieu fin janvier.
- Garde-corps de la future maison médicale : le conseil valide le devis du garde-corps acier à peindre pour un montant de 3100 € HT. Monsieur le Maire précise que les travaux avancent bien et devrait se terminer fin septembre.
- Distributeur de pizza : une société devrait racheter le distributeur implanté sur la commune. Le Conseil valide le maintien du loyer actuel qui s'élève à 3 700 € par an.
- Formation défibrillateur : Monsieur le Maire propose d'organiser une formation défibrillateur et sensibilisation à l'arrêt cardiaque. La date sera fixée ultérieurement avec le formateur. Les administrés, les associations, le personnel et les élus y seront conviés.
- Haie écolier : une nouvelle campagne est prévue. Après discussion, les membres du Conseil donneront leur avis dans la semaine et proposeront un lieu de plantation.
- Châtaigneraie : Les châtaignes commencent à tomber. Il est proposé que les enfants de l'école viennent en ramasser, un ramassage commencera le 22 septembre avec les conseillers.
- Epareuse Rousseau : une estimation va être demandée afin de pouvoir la vendre.
- Savonnerie : le local va être libéré fin septembre. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il va proposer le local aux infirmières qui sont en recherche d'un local.
- Modification des horaires de travail au service technique. A la demande du personnel, la pause méridienne va être réduite à une heure au lieu d'une heure trente à l'heure actuelle. Le Conseil Social Territorial va être saisi.
- Jacques Pénichou informe que l'entreprise retenue pour la réfection du chemin à la Grande Chaise est l'entreprise Paillet. Deux camions de cailloux vont être également commandés pour reboucher dans les chemins. Les membres de la commission travaux vont prochainement faire l'inventaire des chemins à réfectionner.
- Monsieur le Maire fait un compte rendu de la dernière réunion de bureau communautaire durant laquelle le schéma de mutualisation des services entre la mairie de saint Junien et la communauté de communes a été présenté, de l'avancée sur la gestion des déchets, une consultation des habitants va être lancée. Il précise qu'il sera membre de la commission qui va être créée. Il a été également évoqué le transfert de compétence voirie du bourg.
- Laurence Janot demande si le cédez le passage sur la voie communale en bas de Pontchanouillas pourrait être transformé en STOP. Le département va être interrogé à ce sujet.
- Claude Chabaudie demande si le terrain de foot sera prêt pour leur manifestation. Monsieur le Maire dit que le service technique interviendra le jeudi matin.

- Jacques Pénichou dit qu'il a des retours positifs de la pose du miroir au carrefour de la rue Orientale. Il précise également qu'il n'y a plus de panneau d'affichage aux Soumagnes et informe le Conseil de nids de poule dans le village.
- Cindy Basgrot informe le conseil que la rentrée scolaire s'est bien passée. Elle demande qu'un arrêté formalise les heures de tontes et de travaux paysagers.
- Karine Courtey demande si les trous au niveau du chemin de Beaulieu peuvent être rebouchés
- Céline Maury : informe le Conseil d'un souci lors de l'état des lieux de la location de la salle des fêtes. Elle précise qu'un impact est présent sur la porte d'entrée vitrée.
- Damien Voisin fait un point sur le chemin de la carrière de Merlis et précise qu'il faut être vigilant sur les matériaux employés pour reboucher les trous.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a name, is written in a cursive style across the page.